



Syndicat des professeur-e-s
du Collège François-Xavier-Garneau

1640, boul. de l'Entente, Québec
(Québec) G1S 4S3
Tél. : 418-688-8310, poste 2321
Télec. : 418-527-5717 -
localsyndical@spcfxg.qc.ca

LE POINT SUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

L'enseignement, mission principale des cégeps, souffre de sous-financement. Depuis quelques décennies, les gouvernements qui se sont succédé tant au fédéral qu'au provincial ont effectué des compressions en enseignement supérieur en les justifiant par la recherche de l'équilibre budgétaire, laquelle avait préséance sur les autres enjeux de la société. Dans les années 90, sous le règne de Jean Chrétien, une première vague de compressions ciblait particulièrement les transferts fédéraux aux provinces. L'effet sur le budget en éducation a été immédiat au Québec. Cependant, c'est à partir de 1997, avec l'adoption de la *Loi sur le déficit zéro*, que les budgets ont été le plus charcutés : non-remplacement des départs à la retraite, tentative de lier le financement à l'augmentation des taux de réussite, sous-financement de plusieurs programmes à faible effectif, etc.

Si les spécialistes de l'époque ont été incapables de mesurer convenablement l'impact de ces différentes mesures sur les acteurs de première ligne, l'urgence de réinvestir dans l'enseignement supérieur fait maintenant l'objet d'un large consensus qui réunit autant les groupes syndicaux, les mouvements communautaires et les politiciens de toutes allégeances que les organismes patronaux. Mentionnons à titre d'exemple, le consensus qui s'est dégagé en 2006 au Conseil de la fédération qui réunit l'ensemble des premiers ministres provinciaux, selon lequel « un financement supplémentaire sera requis à long terme pour permettre à l'éducation postsecondaire et à la formation professionnelle de demeurer à la hauteur des besoins et assurer la compétitivité du Canada et de ses citoyens », ou encore la conclusion du sommet économique de Lévis, en 2010, qui faisait de l'éducation la priorité du Québec.

Au moment où les gouvernements s'entendent pour reconnaître le rôle primordial de l'éducation dans l'économie mondiale, on ne peut pas se payer le luxe de négliger le financement d'un système collégial qui a su faire ses preuves au cours des quarante dernières années.

LES BESOINS DU RÉSEAU

Selon la Fédération des cégeps, le sous-financement du réseau collégial s'élevait à 305 millions de dollars en 2005. Pour arriver à ce résultat, elle a sollicité l'aide de l'économiste Pierre Fortin, avec qui elle a mené une étude portant essentiellement sur les budgets de fonctionnement et d'investissement, laissant de côté... les ressources enseignantes! Doit-on en déduire que la

Fédération des cégeps présume que les besoins du réseau collégial se situaient un peu partout, sauf dans la salle de classe?

Une mise au point s'impose.

Même s'il est vrai que les budgets de fonctionnement et d'investissement ont été touchés par les compressions budgétaires, on doit admettre du même souffle que les enseignantes et les enseignants de cégep ont aussi été durement atteints par celles-ci. D'une part, certaines des mesures ont eu des effets directs sur la rémunération, comme la réduction salariale de 3,57 %, qui est restée présente jusqu'en 2010 sous la forme du déplacement de la date d'entrée en vigueur des augmentations salariales. D'autre part, des modifications administratives furent imposées et ont eu pour effet de réduire ou de limiter la quantité de ressources enseignantes dans le réseau. Mentionnons, par exemple, le déplacement de la date d'abandon, qui prive encore le réseau d'une centaine de professeurs par année, ou encore la modification, en 1999, du mode d'allocation des ressources à l'enseignement qui allait imposer un important alourdissement de la charge de travail et priver le réseau de plusieurs centaines de professeurs.

Surtout, la précarité des finances publiques a servi de prétexte pour multiplier et alourdir les tâches des enseignantes et des enseignants de cégep sans ajouter de ressources correspondantes. Dans un contexte de restrictions budgétaires, à coût zéro, et sans modification des paramètres de calcul de leur tâche, les professeurs ont intégré une réforme de l'enseignement, ont redessiné localement l'ensemble des programmes d'études, ont adapté leurs cours à chacun des programmes, ont traversé une révolution des technologies de l'information et des communications et ont vu apparaître dans leurs classes des étudiantes et des étudiants à qui les portes des études supérieures étaient autrefois fermées, faisant exploser le besoin d'encadrement.

Lorsque la Fédération des cégeps a fait des interventions auprès de la ministre de l'Éducation sur l'utilisation du réinvestissement et que cette dernière a choisi de limiter à 10 % la portion des transferts fédéraux obtenus destinée à l'enseignement tout en précisant que ces ressources ne devraient être utilisées que pour réaliser de nouveaux projets, les professeurs de cégep se sont vu nier purement et simplement l'alourdissement et l'importance de leur tâche.

Il faut mettre fin à cette situation. La Fédération des cégeps et le MELS doivent reconnaître que les enseignantes et les enseignants, qui assurent la mission première des cégeps, ont été gravement touchés par les réductions budgétaires et l'augmentation de la tâche au cours des dernières années et qu'ils doivent recevoir leur juste part du réinvestissement fédéral pour combler en partie le besoin de ressources enseignantes.

LE RÉINVESTISSEMENT FÉDÉRAL

En 2008, après avoir réclamé aux côtés de la Fédération des cégeps que le réseau collégial reçoive sa juste part du réinvestissement fédéral en enseignement supérieur, la FNEEQ a demandé qu'une portion importante des ressources obtenues soit dévolue à l'enseignement, et ce, en conformité avec la proportion habituelle que représente la masse salariale des enseignantes et des enseignants dans les subventions envoyées aux collèges. La Fédération des cégeps a manifestement plus d'écoute auprès du MELS. La répartition finale imposée par le Ministère, avec ses maigres 10 % à l'enseignement, a été vivement dénoncée par la FNEEQ en de multiples occasions, notamment durant la *Journée mondiale des enseignants*, en octobre 2008. La ministre Courchesne avait alors reconnu que « certains auraient souhaité que ça se passe autrement » et promettait d'avoir une « écoute très attentive » auprès des enseignantes et des enseignants. Depuis, le sujet a été, en quelque sorte, reporté à la négociation.

Nous y sommes, en négociation, mais la partie patronale écarte toujours la possibilité d'affecter une part plus grande du réinvestissement fédéral à l'enseignement. Pourtant, il apparaît évident qu'un effort doit être fait de ce côté-là. Chaque portion de 10 % du réinvestissement permettrait l'embauche d'une centaine d'enseignantes et d'enseignants, libérant un peu plus d'espace pour modifier les paramètres du calcul d'une tâche devenue trop lourde.

Les enseignantes et les enseignants de cégep ont assez patienté; la présente période de négociation est le moment tout désigné pour réparer l'injustice dont ils ont été victimes et réinvestir là où sont les véritables problèmes : dans la classe. La ministre doit livrer ce qu'elle nous avait promis. Avoir une écoute très attentive, c'est cesser de faire la sourde oreille à nos demandes d'injection de ressources, c'est rétablir le niveau d'investissement qui avait cours avant la réforme Robillard. C'est également financer les cours offerts au collégial à la hauteur des exigences que l'on se donne comme société. Le corps professoral ne peut plus se nourrir de promesses, il doit pouvoir mesurer, de façon tangible, l'impact des transferts fédéraux dans sa classe, au quotidien, dans tous les actes professionnels qu'il pose, car, à ce jour, les promesses n'ont pas été tenues. La FNEEQ s'est battue aux côtés de la Fédération des cégeps et des autres associations; elle doit maintenant récolter sa juste part de cette lutte et de cette victoire. On ne quémande pas; on exige simplement ce qui devrait nous revenir de droit.

UNE MARGE DE MANŒUVRE BIEN RÉELLE

Bien que certains collèges soient plutôt évasifs quant à l'utilisation réelle qu'ils ont faite des transferts fédéraux, laissant planer certains doutes sur ce à quoi ils ont servi, d'autres font preuve de plus de transparence. Toutefois, un constat apparaît clairement : il y a de l'espace pour en consacrer bien davantage à l'enseignement.

D'abord, les 10 % actuels dédiés aux ressources enseignantes sont largement utilisés pour soulager des problèmes urgents. Il est particulièrement intéressant de constater que plusieurs collèges ont fait le choix de réduire la taille des groupes où les fardeaux de correction et d'encadrement sont les plus élevés. Ainsi, ces ressources pourraient facilement être redirigées vers le volet 1 pour atteindre le même objectif, à la différence qu'elles permettraient une répartition qui passerait par de nouveaux paramètres de charge individuelle ainsi que par l'ouverture de postes.

Ensuite, une portion importante des transferts fédéraux avait été retranchée en 2008-2009 afin de payer une note de 8,2 millions de dollars associée à la fin des coupures salariales relatives à la récurrence des coûts de main-d'œuvre. Le MELS, en 2005, avait refilé cette facture aux collèges, alors qu'il aurait lui-même dû l'honorer. Ce montant, que le MELS entend redistribuer aux collèges, représente à lui seul plus de 100 ETC. Comme cet argent a servi entièrement à payer des salaires de professeurs durant l'année 2008-2009, il devrait demeurer dans l'enseignement et être converti en ETC dans le volet 1.

La plupart des collèges ont investi une part importante des ressources dans l'embauche de nouveaux personnels en soutien à l'intégration des TIC à l'enseignement ou encore à l'intégration des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers. Il s'agit d'une décision sage qui reconnaît, du moins partiellement, que les révolutions qui traversent le monde de l'éducation doivent être accompagnées de ressources. Si l'on peut concevoir que ces investissements seront récurrents, ce n'est pas le cas de l'ensemble des débours imputés aux transferts fédéraux. Dans tous les milieux, on a engagé des dépenses non récurrentes pour répondre à des besoins *ad hoc* : éponger un déficit accumulé, effectuer un achat important de matériel, construire de nouveaux locaux d'enseignement, mener une campagne de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation du transport en commun, etc. S'il apparaît évident qu'une bonne partie des dépenses sont légitimes, d'autres soulèvent des doutes que le manque de transparence de certaines administrations ne permet pas de dissiper. C'est le cas des « réorganisations de service », qui, lorsqu'on fouille davantage, nous apprennent qu'elles ont permis à certains individus d'obtenir des promotions. Dans plusieurs collèges, le « service des ressources technologiques » a été transformé en « direction des services technologiques ». Quand on sait que le nombre de gestionnaires en proportion des employés était plus élevé en

2007 qu'en 1993, ce type d'imputations aux transferts fédéraux porte à réflexion. C'est aussi le cas des transferts d'expertises, où un deuxième employé est engagé à temps complet pour une année complète pour assurer la continuité de service de gestion... Dans certains collèges, cette façon de faire n'est pas l'exception, mais plutôt la nouvelle manière de gérer le renouvellement du personnel cadre. Combien coûterait ce type d'insertion professionnelle s'il était appliqué à l'enseignement?

Finalement, plusieurs collèges ont affecté à l'enseignement une portion plus importante du réinvestissement pour soulager la tâche des profs, répondant directement à plusieurs besoins que nous avons soulevés dans notre cahier de demandes. Pour ces collèges, le déplacement vers le volet 1 ne posera évidemment aucun problème. Le MELS peut donc le mettre directement et clairement dans ce volet, là où sont les besoins.

Compte tenu des besoins urgents d'ajout de ressources à l'enseignement, la FNEEQ demande au Ministère de réviser son choix politique quant aux transferts fédéraux en portant à 40 % la portion dévolue à l'enseignement, ce qui permettrait, à coût nul, de résoudre un certain nombre de problèmes soulevés dans le cadre de la négociation.

En conséquence, nous demandons l'appui du Conseil d'administration du Collège François-Xavier-Garneau pour indiquer l'importance de réinvestir une partie substantielle des sommes consenties dans le cadre des transferts fédéraux dans ce qui constitue la première raison d'être de toute institution d'enseignement.

Et nous vous proposons la recommandation suivante :

Que le Conseil d'administration demande au Comité patronal de négociation des collèges de consentir des ressources substantielles aux activités d'enseignement proprement dit, celles-ci constituant la mission principale des cégeps.

En espérant une réponse favorable de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur Paré, membres du Conseil, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Dominique Bélanger
Secrétaire-trésorier